



DDP-MCIQ212014-2880110-0287

Modification No. 2 : aux documents de soumission pour des services d'entrepreneur général

Date de la modification : le 8 août 2014

À tous les soumissionnaires :

Le but de cette modification est de traiter des éléments suivants :

1. Références pour les propositions de services d'entrepreneur - Section 3
Article 3.1 – Dates clés
Remplacer : Date de clôture, le 15 août 2024 à 14 h (HAA) par « **Date de clôture le 14 août 2014 à 14 h (HAA)** »
2. Références pour les propositions de services d'entrepreneur - Section 3
Article 3.5.1 – Lieu, date et heure pour les soumissions
Remplacer « les propositions doivent être soumises et reçues à cette adresse avant le 15 août 2014 à 14 h (HAA) » par « les propositions doivent être soumises et reçues à cette adresse avant le 14 août 2014 à 14 h (HAA) »
3. Références pour les propositions de services d'entrepreneur - Section 3
Article 3.2 – Procédure
Ajouter 3.2.3 Les proposants peuvent soumettre la documentation suivante 24 heures après la date et l'heure de clôture :

3.5 Lieu, date et heure pour les soumissions - Article 3.5.1 – Points :
 - ✓ Vous avez fourni quatre (4) copies non-reliées.
 - ✓ Vous avez fourni une (1) copie électronique sur une clé USB.
5.3 Proposition technique – Articles 5.3.4, 5.3.5, 5.3.6, et 5.3.7. Cela doit être fourni dans une enveloppe cachetée marquée « Enveloppe de soumission technique No 2 » et selon les exigences de cette DDP en matière d'identification.

5.5 Formulaire de proposition financière – Les tableaux sous les titres de : Ventilation des prix, Prix par segment, prix par article, et substitutions. Ceci doit être fourni en utilisant une copie de la Proposition financière entièrement complétée et ne doit être en rien contradictoire avec le formulaire de Proposition financière fourni à la date de clôture, toute contradiction pouvant entraîner la disqualification du soumissionnaire. L'information doit être soumise dans une enveloppe cachetée marquée « Proposition financière, enveloppe No.2 » et selon les exigences de cette DDP en matière d'identification.
4. Références pour les propositions de services d'entrepreneur - Section 3
Article 3.2 – Procédure

Ajouter 3.2.4 Le CMIP/MCIQ facilitera une visite supplémentaire des lieux pour les entrepreneurs généraux, les entrepreneurs sous-traitants, etc. le 11 août 2014 à 8 h (HAA)

5. Références pour les propositions de services d'entrepreneur - Section 3
Article 1.2 – Définitions
Remplacer la définition de « Soumissionnaire » par la définition d' « entrepreneur et/ou entrepreneur général ».

FIN DU DOCUMENT